



UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS FORCE OUVRIÈRE - USD-FO

Dialogue social sur le projet de protocole d'accord

Lecture de la déclaration préalable intersyndicale (en ligne sur le site www.fodouanes.fr)

La directrice générale fait un point de méthode sur le projet d'accord directionnel.

Après une première interruption de séance sollicitée par l'administration les organisations syndicales prennent la parole pour solliciter une continuité dans la négociation afin de pouvoir exposer à nouveau nos propositions en vue de l'élaboration d'un protocole qui bénéficierait aux agents, déjà largement lésés par la réforme du transfert des taxes fiscales et les restructurations successives qu'ils ont dû essuyer.

Les organisations syndicales proposent quatre rencontres pour examiner les quatre thèmes proposés, ces 4 rencontres sous format de groupes de travail se dérouleront d'ici à la fin juin 2021:

- L'accompagnement social des mesures de réorganisation des services
- Les modalités de mise en œuvre de politiques indemnitaires
- Les perspectives générales de la DGDDI
- La formation professionnelle

Il paraît évident pour les organisations syndicales que le calendrier des discussions est tellement restreint que seule une méthode de travail stricte est indispensable afin de ne pas engager l'avenir de cette administration sur des discussions programmées dans l'urgence et exécutées rapidement.

USD FO sera très vigilante à ce que les intérêts des agents soient défendus, comme il se doit.

Il semblerait que ce GT ait la valeur de poser les bases d'une discussion et seuls les échanges à venir permettront de mieux définir les périmètres des garanties qui doivent être offertes aux agents des douanes. En la matière **l'USD FO** sera très exigeante sur le niveau de considération qui sera accordé aux agents.

Sachant que la priorité de l'administration (dixit la directrice générale) est de laisser les agents sur leur résidence, les échanges devraient être plus sécurisantes que ce que nous laissions présager les communications de certaines inter régions. La priorité nationale ne se mettra en place qu'après avoir épuisé les possibilités de la bourse de mutation départementale.